PZ/MZZ

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

promulguant la loi n° 005-2016/AN du 14 avril 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt S/N° conclu le 08 novembre 2015 à Khartoum (Soudan) entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet de construction et d'équipement d'une Unité de Formation de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) et d'une cité universitaire à l'Université Ouaga II.

PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2016-045/AN/PRES/SG/DGSL du 25 avril 2016 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 005-2016/AN du 14 avril 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt S/N° conclu le 08 novembre 2015 à Khartoum (Soudan) entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet de construction et d'équipement d'une Unité de Formation de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) et d'une cité universitaire à l'Université Ouaga II.

DECRETE

ARTICLE 1:

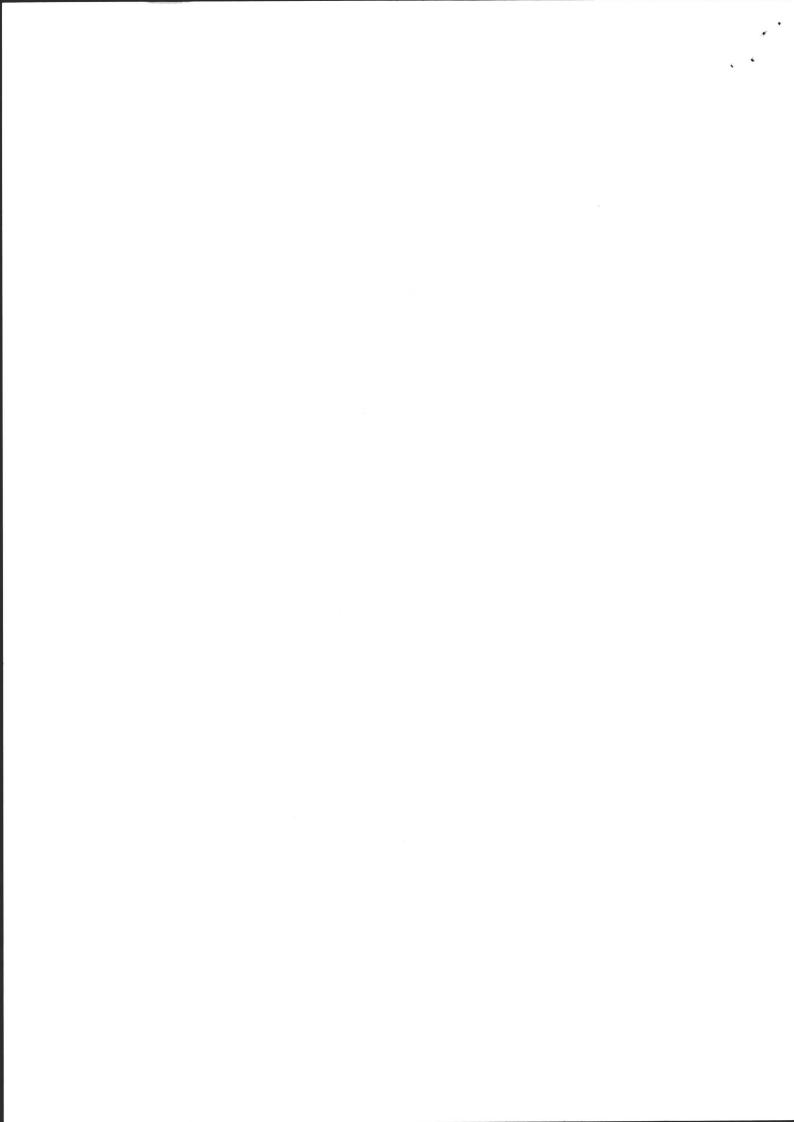
Est promulguée la loi n° 005-2016/AN du 14 avril 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt S/N° conclu le 08 novembre 2015 à Khartoum (Soudan) entre le Burkina Faso et la banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet de construction et d'équipement d'une Unité de Formation de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) et d'une cité universitaire à l'Université Ouaga II.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 mai 2016

toch Marc Christian KABORE



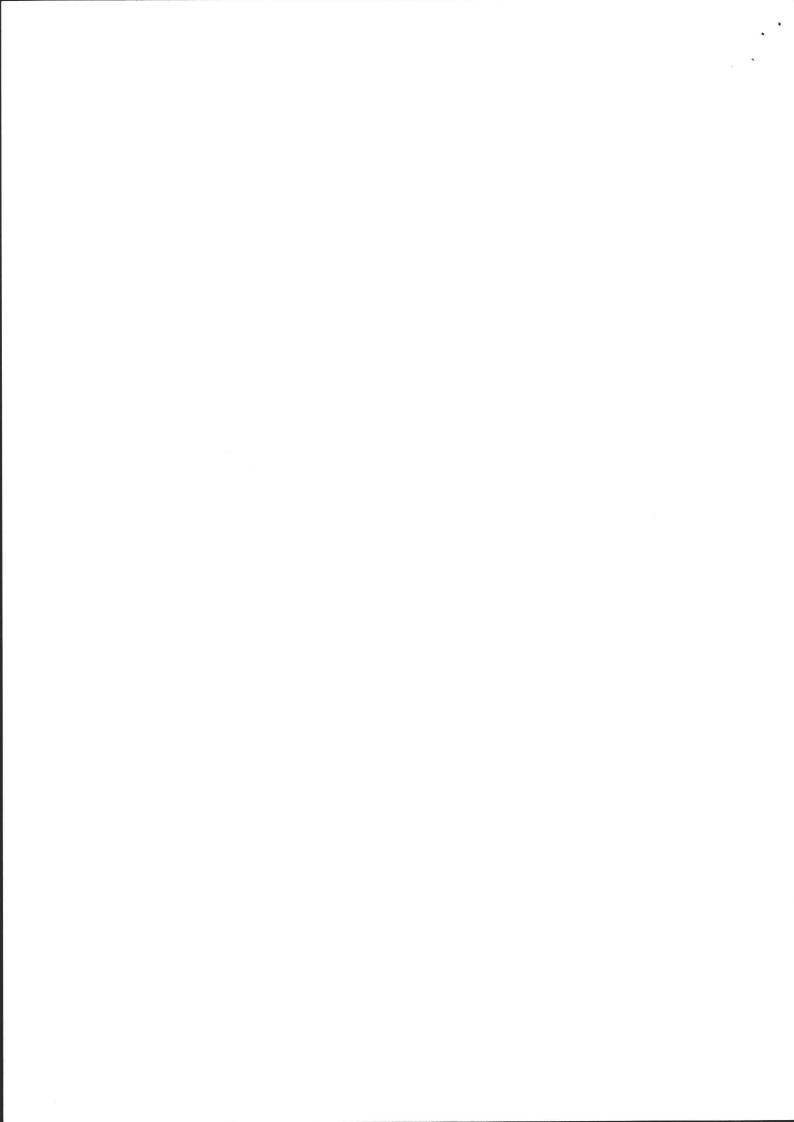
BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE
-----ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°005-2016/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET S/N° CONCLU LE 08/11/2015 A KHARTOUM (SOUDAN) ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES (UFR/ST) ET D'UNE CITE UNIVERSITAIRE A L'UNIVERSITE OUAGA II



L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 avril 2016 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt s/n° conclu le 08/11/2015 à Khartoum (Soudan) entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet de construction et d'équipement d'une Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) et d'une cité universitaire à l'Université Ouaga II.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 14 avril 2016

Le Président

Salike DIALLA

Le Secrétaire de séance

Maxime KONE

